

# Vous êtes journaliste

- (ou héritier d'un journaliste) TV, radio, web, permanent, CDD « occasionnel »  
ou « pigiste » salarié de France 2, France 3, RFO, FTVI, travaillant pour les rédactions  
et/ou pour des magazines ou des documentaires.  
- ou dont les œuvres sont exploitées par l'INA (télévision et radio)

Vous êtes  
**concerné**  
par les nouveaux accords  
que la Scam  
a signés avec  
le groupe France Télévisions  
et l'INA.

Sous réserve de votre adhésion, des droits d'auteur vous seront désormais versés par la Scam pour l'exploitation secondaire de vos œuvres.

(hors utilisations principales de l'œuvre, réputées couvertes par le salaire), aux termes des accords signés le 26 avril 2007 avec l'INA et le 3 mai 2007 avec FTV.

- exploitation par une autre chaîne du groupe FTV,

---

- exploitation en ligne par FTVI (flux continu, écoute/visualisation/téléchargement à la demande...),

---

- édition sur supports phonographiques, vidéographiques, multimédia par FTD ou FTVI,

---

- cession/échange hors du groupe FTV, en vue de toutes exploitations : production, diffusion, retransmission intégrale et sans changement, édition de supports, mise en ligne, utilisation nomade (téléphonie mobile),

---

- exploitations effectuées directement par l'INA ou par tout tiers autorisé par l'INA,

---

- droits à rémunération d'origine légale : copie privée, retransmission par câble.

Les nouveaux accords signés par la Scam avec l'INA et avec FTV consacrent la qualité d'auteur des journalistes pour leurs créations intellectuelles, en les intéressant financièrement à l'exploitation de leurs œuvres, conformément au droit de la propriété intellectuelle. La gestion collective des droits patrimoniaux d'auteur qu'ils mettent en place se substitue, pour les exploitations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, au régime institué par l'avenant audiovisuel de juillet 1983 à la CCNTJ, ainsi qu'en sont convenus l'ensemble des syndicats représentatifs de votre profession et les directions de l'INA et de FTV aux termes d'accords collectifs.

## Pour percevoir ces nouveaux droits, vous devez adhérer individuellement à la Scam.

Vous devez remplir un acte d'adhésion disponible en téléchargement sur le site de la Scam, [www.scam.fr](http://www.scam.fr) ou sur demande au 01 56 69 58 36 et le retourner à :

Scam  
Gestion des journalistes FTV  
5, avenue Vélasquez  
75008 Paris

## Comment vos droits vous seront-ils versés ?

La répartition des droits respectera les règles qui seront établies en concertation avec les journalistes, puis validées par les représentants des auteurs au sein de la Scam :

- chaîne par chaîne, en ce qui concerne le groupe France Télévisions,
- en panachant mutualisation et individualisation, pour tenir compte de l'état de la documentation existante et de ses évolutions, ainsi que des économies en cause.
- à titre indicatif, les retenues de la Scam à prévoir sont de 22,86 €, correspondant à l'acquisition, une fois pour toutes, de la part sociale (7,62 €) et à la cotisation annuelle (15,24 €), prélevées à l'occasion du premier versement de droits. Les frais de gestion de la Scam, prélevés sur les droits à reverser, sont de l'ordre de 10 %.

## Qu'est-ce que la Scam ?

La Scam (Société civile des auteurs multimedia) est une société de perception et de répartition des droits des auteurs, dont l'activité est encadrée par le code de la propriété intellectuelle.

Créée il y a 25 ans, la Scam gère notamment les droits des auteurs de documentaires et de reportages diffusés à la télévision et à la radio. Elle rassemble près de 23.000 réalisateurs, auteurs de scénario, d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse de la radiophonie, de l'audiovisuel, des nouveaux médias, de l'édition et de la presse. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs, des éditeurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte, répartit leurs droits d'auteur et affirme leur droit moral. Elle développe également une action culturelle d'aide à la création et de promotion de son répertoire. La Scam organise également le Prix Albert Londres.

Plus vous serez nombreux  
à adhérer et rapides à le faire,  
plus la Scam sera efficace  
dans la gestion de vos droits.

Information

01 56 69 58 36

[journalistes@scam.fr](mailto:journalistes@scam.fr)